

le 19/02/2019

PREMIERE JOURNEE

10h15 à 11h15

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>me</sup>

Le Document n'a pas été distribué avant le 26/1??  
pourquoi??

Qu'est ce que le Digestat?

Est ce que le conseiller chargé de l'environnement  
a interrogé les communes déjà concernées pour en  
deduire les avantages et les inconvénients?

Ce document fournit aucun renseignement sur les  
nuisances, les fréquences des transports, les  
chemins ont été refaits ne vont ils pas être  
à niveau dégradés par les tracteurs?

Est ce que la mairie touchera une indemnité  
pour ce service rendu ou est ce que cela va  
rapporter aux agriculteurs concernés?

Tous les chimistes n'ont pas internet pour se  
renseigner?

Il émet un avis défavorable par manque de  
sérieux sur ce projet.

me  
Péchon

document

Avec lecture du

Demande d'autorisation d'implantation  
Extension du plan de paillage  
Plan N°3  
par nous : M<sup>mes</sup> Péchon et Leroy

Je trouve lamentable que ce projet nous soit présenté à quelques jours de la date limite à laquelle nous pouvons donner notre avis.

De plus la date du 26/02/2019 pour la réunion en présence du commissaire enquêteur ne nous a jamais été signifiée: aucun courrier dans les boîtes aux lettres ni dans le bulletin municipal (infos Quierzy).

Dans un premier temps on s'informe puis dans un second on réfléchit et on répond à l'enquête.

- Serait-ce dans l'intention de nous évincer d'une décision déjà "bien avancée" ?
- Quels en sont les réels bénéfices et à qui cela profite-t-il ?

À la lecture de ce document, il n'y a que très peu d'indications à propos de la composition des digestats, de la fréquence des épandages, de leur volume, du nombre et de la fréquence des transports, de l'itinéraire emprunté par les véhicules transportant ces résidus.

Reconnaissons puis sur le site internet, il reste beaucoup de points à approfondir et à éclaircir.

- L'analyse officielle des digestats
- Pasteurisation des digestats (éviter les bactéries)
- Qualité des digestats: si boues d'épuration, épandage pendant combien de temps? (10 ans maximum)  
Maximum 30 tonnes/jan 10 ans; Répartition?
- Etude pédologique (sondage à la tarière; carottes des terres sur lesquelles seront épandus les digestats.)

Je m'inquiète donc pour la tranquillité de notre village - nuisances olfactives, sonores, environnementales, coûts de ces épandages, coût de la réflexion des voies de circulation utilisées à cet effet et à quel poste ces coûts seront-ils fonctionnés ?

Compte tenu des renseignements donnés à ce jour et de leur manque de clarté et de précision, j'émetts un avis défavorable à ce projet.

Madame Francine Leroux  
1 Ruelle Lande - 02300 QUIERZY

